



Séance plénière du 8 octobre 2008

<b>BILANS ET ORIENTATIONS POUR LA MISSION VAL DE LOIRE</b>
--

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> commission,

Monsieur Philippe DEFOSSEZ, rapporteur entendu ;

*DELIBERE*

La communication qui nous est présentée pour avis a le mérite premier de bien rappeler le sens de cette inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial, le sens et la particularité de cette inscription au titre de "paysage culturel vivant" tel que défini par l'Unesco et appliqué à un périmètre de 280 kilomètres.

Au-delà de ce rappel important pour les acteurs du territoire que nous sommes, le bilan présenté est assez complet et donne une bonne idée de l'action de la Mission, et de ses succès, incontestables. Ainsi, l'intérêt du label et son apport au territoire sont reconnus par l'ensemble des conseillers. On peut citer à titre d'exemple les différentes chartes élaborées (navigation, mise en lumière, publicité), la gestion coordonnée et orchestrée des événements sollicitant la labellisation auprès de la Mission ou encore l'ensemble des outils mis en œuvre et concourant à la visibilité du label (girouets, site Internet,...). En ce qui concerne le bilan, notre assemblée suggère toutefois la mise en place d'indicateurs du domaine socio-économique, ce qui permettrait de compléter les évaluations et de mesurer la dynamique sociale induite par le label UNESCO.

Mais l'objectif de la communication du Président de l'exécutif régional est certainement à chercher plus dans les orientations présentées pour l'avenir que dans le bilan, et notamment dans le nouvel élan que veulent donner les deux Régions en rénovant leur implication dans la gouvernance du label. L'intention est louable, elle est même légitime puisque les deux collectivités sont les bailleurs de fond de la Mission Val de Loire et le débat des exécutifs régionaux sur le sujet est à même de relancer régulièrement une dynamique qui est à entretenir en permanence. Cependant, il faut veiller à ne pas déstabiliser l'édifice que constituent le label Unesco et la gestion qui y est associée. En effet, il faut concilier la logique de responsabilité face à l'Organisation internationale qui relève exclusivement de l'Etat, et la logique des moyens consacrés à la valorisation du label au sens large du terme. Il s'agit d'un subtil équilibre entre les différents acteurs et leurs différentes logiques avec cette apparente contradiction entre d'un côté, la préservation des caractéristiques qui valent au site son label, et de l'autre, la volonté légitime de développement des territoires.

Ce subtil équilibre doit transcender les orientations proposées, parmi lesquelles, il en est deux sur lesquelles nous attirons plus particulièrement l'attention de l'exécutif régional.

La première est celle visant à l'appropriation, une orientation clairement analysée dans la communication qui nous est présentée. Mais il nous paraît important d'insister car c'est une clé essentielle de l'équilibre évoqué précédemment et ce, sous deux logiques complémentaires :

- D'abord pour le grand public, vis-à-vis duquel l'enjeu est de dépasser la logique événementielle menée avec succès depuis l'obtention du label. Il reste à trouver les moyens d'une sensibilisation à la fois plus approfondie et plus quotidienne. Cela touche à l'identité spécifique du Val de Loire en tant que patrimoine mondial, notion qu'il faudra incarner en dépassant les difficultés et les différenciations territoriales. Il s'agit entre autres d'établir le meilleur rapport entre « contraintes » et « atouts », et ceci tant au niveau des collectivités et différents acteurs territoriaux que de la population qui vit ce territoire au quotidien. C'est donc un travail qui ne pourra porter ses fruits que dans le temps.
- Ensuite, pour les décideurs oeuvrant de près ou de loin à l'aménagement du territoire, cette appropriation doit être beaucoup plus forte et volontariste qu'elle ne l'a été pour l'instant. Combien de conseils municipaux dont la commune fait partie intégrante du périmètre n'ont, au mieux, qu'une idée très floue des enjeux liés au label, à sa valorisation comme à sa conservation ? Combien de plans locaux d'urbanisme ont aujourd'hui une physionomie différente de celle qu'ils auraient eu si le classement n'avait pas été ? De ce point de vue, la Mission Val de Loire peut certainement amplifier son action en jouant un rôle encore plus moteur et plus organisé, passant ainsi d'un rôle d'expertise à la demande à un rôle d'incitateur, voire "d'ingérence" pour entraîner tous les acteurs publics.

Si cet objectif d'appropriation nous semble pouvoir se décliner assez logiquement sous ces quelques réserves ou conseils, l'orientation que l'on peut résumer par la notion "d'intérêt régional" nous semble en revanche nécessiter plus de vigilance. Certes, ce label peut également résonner "au profit" de la totalité du territoire régional, notamment parce que le travail effectué depuis huit ans est porteur de méthode, de dynamique fédératrice, en un mot d'exemplarité et qu'il serait coupable de ne pas chercher à étendre cette dynamique. Mais pour éviter une incompréhension de la part de l'Unesco, forcément attaché au périmètre tel qu'il a été défini en 2000, nous pensons qu'il faut privilégier une logique de duplication plutôt qu'une logique d'extension voulue ou non car elle pourrait être interprétée comme telle.

En conclusion, nous pensons que le Val de Loire ne sera durablement Patrimoine Mondial qu'au prix d'une double alchimie :

- La première est administrative et contractuelle : elle concerne les différents schémas et programmes touchant à la Loire. La cohérence d'ensemble nous semble actuellement recherchée et probablement garantie, lorsqu'on constate par exemple l'implication du Conseil Régional à la fois vis-à-vis de la Mission Val de Loire mais aussi en tant que chef de file de la plate forme « valorisation du patrimoine et développement durable » du Plan interrégional Loire Grandeur Nature. Mais cette alchimie, qui n'est peut-être pas due au simple hasard, peut s'effondrer avec le temps si chaque acteur institutionnel ne reste pas attentif au risque de dérive des programmes qui ont leur propre rythme d'exécution et de financement.
- La seconde alchimie est encore plus essentielle et réside dans de savants équilibres dans l'espace et dans le temps. Le respect des espaces, c'est faire en sorte que l'espace classé et celui voisin puissent tirer partie de cette reconnaissance internationale sans qu'il y ait confusion d'image. Le respect du temps, c'est savoir vivre au quotidien avec son passé tout en oeuvrant et en innovant pour son avenir. Puisque nos anciens ont su innover et respecter chaque époque, soyons à la hauteur de cet héritage.

Xavier BEULIN